

Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS

Députée du Tarn

Membre de la commission des finances

Porte-parole des députés LREM

Co-présidente du groupe d'études « Vigne, vin et œnologie »

A destination

Des Maires et adjoints « Jeunesse et Sports »

Des associations sportives s/c Mairies

Des Maisons Sport-Santé s/c Mairies

Objet : Lancement du « Pass' Sport » pour soutenir le secteur du sport et encourager à la pratique sportive.

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames les adjointes et Messieurs les adjoints,

Le sport fait partie des secteurs qui ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant plus d'un an.

Conscient de ces difficultés, le Gouvernement a mis en place des mesures d'urgence exceptionnelles, d'un montant de 3 milliards d'euros, afin de soutenir les clubs sportifs, professionnels et amateurs, et amortir les premiers effets de la crise.

Parallèlement, certain(e)s d'entre vous m'ont alertée sur les difficultés que rencontrent les associations dans la préparation de la reprise, notamment auprès des licenciés et du public qui ont été éloignés des clubs sportifs depuis plusieurs mois.

Le Gouvernement et la majorité présidentielle se sont donc pleinement mobilisés pour anticiper la reprise.

Dès le mois de novembre 2020, a été lancé la **création d'un « Pass'Sport »**, dont les modalités ont été présentées le mercredi 19 mai dernier par le Président de la République.

Le « Pass Sport » est un outil concret qui permettra à 5,4 millions d'enfants de bénéficier d'une aide de 50 euros pour pratiquer une activité sportive près de chez eux.

Ce dispositif représente un investissement inédit et massif de l'Etat à hauteur de **100 millions d'euros** pour soutenir les associations et fédérations sportives, et encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive régulière.

Ce dispositif est volontairement accessible au plus grand nombre : ainsi cette aide, **destinée aux enfants de 6 à 18 ans** bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2021 ou de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, sera versée sous la forme d'une allocation de rentrée sportive.

Elle ne se substitue pas aux dispositifs déjà existants et permettra de **financer une adhésion ou une licence dans une association sportive** pour l'année scolaire 2021-2022.

Dès le mois d'août, les familles éligibles recevront un courrier à présenter aux clubs qu'elles souhaitent rejoindre pour bénéficier de l'aide de 50 euros.

La liste des clubs et des associations éligibles est volontairement étendue, pour permettre à tous les enfants de trouver une activité sportive qui leur corresponde. Ainsi, le « **Pass'Sport** » pourra être utilisé dans :

- les associations sportives affiliées aux fédérations sportives agréées ;
- les associations sportives agréées (qu'elles soient affiliées ou non à une fédération) dans les quartiers prioritaires de la ville ;
- les maisons sport-santé reconnues par les ministères de la Santé et des Sports.

A bien des égards, ce nouveau dispositif est une opportunité tant pour les clubs d'identifier de nouveaux adhérents potentiels que pour les enfants de découvrir une nouvelle activité.

C'est la raison pour laquelle, nous avons souhaité que les associations partenaires s'engagent à proposer une séance gratuite de découverte de leur activité.

L'ensemble des associations qui participent au dispositif est recensé sur le site www.sports.gouv.fr.

Fortement mobilisée sur ce sujet depuis le début de la crise sanitaire, je reste persuadée que le « **Pass'Sport** » permettra de répondre aux attentes des jeunes sur le terrain de notre département et partout en France.

Je vous remercie vivement pour votre coopération par la diffusion de cette information (mon fichier des associations étant incomplet).

Avec mes plus cordiales salutations

Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS

Députée du Tarn